

# Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.2.6

**No de demande :** 2007-4610

Catégorie B, sous-catégorie B.2.6 (Nouvelle préparation

commerciale – Nouvelle combinaison de MAQT)

**Produit :** Herbicide PP-23235

No d'homologation : 29262

**Matières actives (m.a.):** Metsulfuron-méthyle, tribénuron-méthyle et thifensulfuron-

méthyle

No de document de l'ARLA: 1721131

#### But de la demande

Cette demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide PP-23235 (PP-23235 Herbicide), pour la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide PP-23235 se présente sous forme de granulés mouillables contenant du thifensulfuron-méthyle, du tribénuron-méthyle et du metsulfuron-méthyle aux concentrations nominales de 23,1 %, 23,1 % et 4,6%, respectivement. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 0,57 à 0,67 g/cm<sup>3</sup> et un pH de 7,5. Les exigences en matière de données sur la chimie de l'herbicide PP-23235 sont remplies.

#### Évaluation sanitaire

La demande d'exemption relative aux exigences en matière de données d'études de toxicité aiguë pour l'herbicide PP-23235 a été jugée acceptable, car des études de toxicité aiguë complètes ont déjà été réalisées pour les trois produits de fabrication homologués présents dans cette préparation commerciale. Par conséquent, aucune donnée toxicologique supplémentaire n'est requise.



Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, l'herbicide PP-23235, une formulation renfermant du thifensulfuron-méthyle, du tribénuron-méthyle et du metsulfuron-méthyle conçue pour les cultures de blé et d'orge. L'herbicide PP-23235 a une teneur nominale différente de celle des produits actuellement homologués qui contiennent ces matières actives. Cependant, les doses proposées pour chacune des matières actives présentes dans l'herbicide PP-23235 sont équivalentes ou inférieures à celles qui sont déjà homologuées. Sous tous les autres aspects, le profil d'emploi demeure le même. Le dépôt, la translocation et la quantité des résidus de chaque matière active ne devraient pas être modifiés lorsqu'ils sont mis ensemble. Par conséquent, le risque alimentaire ne devrait pas augmenter et la nouvelle préparation ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Le metsulfuron-méthyle, le thifensulfuron-méthyle et le tribénuron-méthyle sont déjà homologués pour des utilisations semblables à des doses équivalentes ou supérieures. Le risque d'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ou des ouvriers qui retournent travailler dans les champs après l'application, n'augmentera probablement pas par rapport aux profils d'emploi homologués.

#### Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour l'utilisation de l'herbicide PP-23235 contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps dans l'Ouest canadien, car le profil d'emploi (dose d'application, nombre d'applications et zones où l'utilisation est permise) est le même que celui qui est actuellement homologué. Par conséquent, l'exposition de l'environnement n'augmentera pas. Les préoccupations d'ordre environnemental ont été atténuées par l'affichage d'énoncés appropriés sur l'étiquette du produit, mais ces énoncés pourraient faire l'objet d'une révision si les résultats de la réévaluation du tribénuron-méthyle le justifiaient.

#### Évaluation de la valeur

Le titulaire a présenté des données relatives à la valeur issues d'essais sur l'efficacité, la tolérance des cultures et la rotation des cultures afin que l'Agence de réglementation pour la lutte antiparasitaire (ARLA) puisse établir l'efficacité de l'herbicide PP-23235 sur les mauvaises herbes à feuilles larges proposées, l'innocuité de cette préparation commerciale pour les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps et l'intervalle entre deux cultures. En plus des données fournies, les données de l'herbicide PP-2525 (renfermant du thifensulfuron-méthyle et du tribénuron-méthyle; demande no 2007-4608) ont servi à établir l'équivalence de certaines des allégations affichées sur l'étiquette de l'herbicide PP-23235 en ce qui concerne les mauvaises herbes que supprime l'herbicide PP-2525.

Les données sur l'efficacité issues de 7 essais réalisés en 2004, 2005 et 2006 à 7 endroits différents en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba ont été présentées. Les données confirment l'allégation selon laquelle le produit supprime la renouée persicaire, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, le kochia à balais (résistant aux herbicides du groupe 2), la renouée liseron, la moutarde des champs, le colza spontané (à l'exception du biotypes 'Clearfield'), le tabouret des champs, l'ortie royale et l'érodium cicutaire, et l'allégation selon

laquelle il réprime le chardon des champs et la soude roulante, avec une application en postlevée hâtive, aux doses proposées de 7,5g m.a./ha de thifensulfuron-méthyle, de 7,5 g m.a./ha de tribénuron-méthyle et de 1,5 g m.a./ha metsulfuron-méthyle.

Des données de phytotoxicité pour la culture, issues de 8 essais réalisés de 2004 à 2006 à 6 endroits différents en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, ont été présentées pour l'évaluation de la tolérance du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps après des applications de l'herbicide PP-23235. Les données fournies confirment la tolérance du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps à l'application en postlevée de l'herbicide PP-23235.

La tolérance des cultures de rotation a été déterminée à partir de celle de la matière active metsulfuron-méthyle, celle des trois matières actives de l'herbicide PP-23235 qui présente le plus de restrictions pour la remise en culture d'un champ. Pour l'application combinée de l'herbicide Express Pro (n° d'homologation 29212) et de l'herbicide Ally 60 DF (n° d'homologation 20214), les restrictions minimales à la remise en culture d'un champ de 10 mois suivant une application de l'herbicide PP-23235 pour l'orge, le blé dur, le blé de printemps, les lentilles, le canola, les pois et le lin, de 48 mois pour la luzerne, l'alpiste des Canaries, le trèfle rouge et la moutarde blanche, et soit de 10 mois, si le pH du sol est de 6,9 ou plus bas, soit de 22 mois, s'il est de 7,0 à 7,9 après une application de l'herbicide PP-23235 pour l'avoine, peuvent être appuyées.

#### **Conclusion**

L'herbicide PP-25253 est admissible à l'homologation complète.

## Références

1444692	2007. Value Summary. DACO's: 10.1, 10.2.3.3, 10.3.2
1459978.	2007, PP-23235 Herbicide: Request for Waiver of Part 4 Toxicology - Acute Studies, n/a, MRID: n/a, DACO: 4.6
1459976	2007, PP-23235 Herbicide: Request for Waiver of Part 3 Chemistry Data, n/a, MRID: n/a, DACO: 3.0
1459977	2007, PP-23235 Herbicide Part 3.1 - 3.2 (Chemistry), n/a, MRID: n/a, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3
857087	2004, Tribenuron Methyl 50SG Water Soluble Granular Herbicide Formulation: Laboratory Study of Physical and Chemical Properties, Dupont-11674, MRID: N/S, DACO: 3.5 CBI
832683	Thifensulfuron Methyl/Tribenuron methyl 50SG (33.3/16.7% active ingredient ratio) Water-soluble Granular Blend of Herbicide Formulations: Laboratory Study of Physical and Chemical Properties. Date Study Completed: July 8, 2003. du Pont-12260, DACO: 3.5 CBI
1604081	1999, Summary Report of Physical and Chemical Characteristics of End-Use Product Metsulfuron Methyl 60% Herbicide Formulation, DuPont-2489, MRID: n/a, DACO: 3.5,3.5.1,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7
1044736	Thifensulfuron Methyl 50SG Tribenuron Methyl 50SG 1:1 End Use Product Herbicide Blend Formulation: Laboratory Study of Storage Stability and Corrosion Characteristics, 13296, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
1604083	2000, Storage Stability and Corrosion Characteristics of End-Use Product Metsulfuron Methyl 60% Herbicide Formulation, DuPont-2490, MRID: n/a, DACO: 3.5.10,3.5.14
832430	2004, Product Identity of End Use Product Thifensulfuron methyl 50SG/tribenuron methyl 50SG(DPX-R9674), a 2 to 1 Blend of Paste Extruded Granules(33.4% + 16.6% Active), Dupont-14050, MRID: N/S, DACO: 3.2,3.3.1 CBI
864672	2003, Product Identity and Composition of End-Use Product Tribenuron Methyl 50SG, Dupont-12816, MRID: N/S, DACO: 3.2 CBI
864673	2003, Product Identity and Composition of End-Use Product Thifensulfuron Methyl 50SG, Dupont-12821, MRID: N/S, DACO: 3.2 CBI
857083	2003, Product Identity and Composition of End-Use Product Tribenuron Methyl 50SG, Dupont-12816, MRID: N/S, DACO: 3.2,3.3.1 CBI

- 1604076 2001, Product Identity and Composition of End-Use Product Metsulfuron Methyl 60 WG (Paste Extruded Granule) CONFIDENTIAL ATTACHMENT, DuPont-4548 RV1, MRID: n/a, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1 CBI
- 2004, Validation of the HPLC/UV analytical method to verify the certified true limits of thifensulfuron methyl (DPX M6316), tribenuron methyl(DPX-L5300), and metsullfuron methyl(DPX T-6376) in WG and SG blended end-use products, DuPont-12950 RV 1, MRID: N/A, DACO: 3.4.1

ISSN: 1911-8015

#### © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.